

N° 8359. CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ENTRE ÉTATS ET RESSORTISSANTS D'AUTRES ÉTATS. OUVERTE À LA SIGNATURE À WASHINGTON LE 18 MARS 1965 ¹

RATIFICATIONS

Instruments déposés auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le :

25 mai 1971

AUTRICHE

(Avec effet à compter du 24 juin 1971. La signature a été apposée le 17 mai 1966.)

14 juin 1971

SOUAZILAND

(Avec effet à compter du 14 juillet 1971. La signature a été apposée le 3 novembre 1970.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le 4 août 1971.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 575, p. 159; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans l'Index cumulatif n° 8, ainsi que l'annexe A des volumes 608, 614, 638, 639, 642, 649, 656, 659, 674, 684, 686, 703, 720, 737, 743, 754 et 777.